



Les villes moyennes, des espaces privilégiés de la consommation locale

Magali Talandier

S'appuyant sur les flux de consommation locale et sur la diversité des commerces et des services, Magali Talandier montre que les villes moyennes profitent d'un environnement favorable à une « économie de la consommation », invitant à s'intéresser à l'impact des pratiques de consommation courantes sur le développement économique des territoires.

La circulation des revenus liée aux pratiques de consommation courantes demeure un champ peu investi de l'analyse des dynamiques économiques locales. Ces questions sont pourtant au cœur des politiques publiques nationales d'organisation des services à la personne¹ comme des stratégies régionales de développement de l'économie de proximité². Notre contribution entend offrir quelques éléments d'analyse susceptibles d'éclairer ces débats, en insistant notamment sur le rôle que jouent les villes moyennes dans cette circulation des richesses grâce aux consommateurs : quelle est la capacité de ces villes à favoriser la dépense locale dans les commerces et services des aires urbaines qu'elles polarisent ? Quelles sont les spécificités des équipements proposés dans les villes moyennes ?

L'enjeu de consommation locale pour les territoires

L'approche dite du renouvellement de la base économique (Davezies 2008) considère que le développement territorial repose sur deux secteurs économiques clefs : le secteur basique (ou base économique) et le secteur domestique, que nous appellerons présentiel conformément à la définition de l'INSEE³. Alors que le premier permet de capter des revenus à l'extérieur du territoire (grâce aux activités productives, à l'attractivité résidentielle et touristique ou aux mécanismes de transferts publics et sociaux), le deuxième est induit par la dépense locale de ces revenus. Ainsi, le secteur présentiel regroupe l'ensemble des activités de commerces et services qui répondent à la demande des personnes présentes sur un territoire. Dans cette perspective, la consommation locale des richesses n'est pas seulement envisagée comme le résultat du processus économique « production–revenu–consommation », mais constitue l'un des piliers du développement local (Talandier 2013). En d'autres termes, le développement économique d'un territoire repose à la fois sur la création de richesses, la captation de richesses et la consommation locale de ces richesses.

¹ Comme en atteste la mise en place de groupes de travail depuis septembre 2013 par le ministère de l'Artisanat, du commerce et du tourisme.

² Le conseil régional de Rhône-Alpes, par exemple, a fait de l'économie de proximité un des axes majeurs de sa stratégie régionale de développement économique et d'innovation pour la période 2011-2015. Voir également l'abondante littérature du courant scientifique sur l'économie de la proximité (Rallet et Torre 1995 pour le texte fondateur).

³ L'INSEE désigne par « sphère présentielle » l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Quelles spécificités des villes moyennes en matière de consommation locale ?

En France, dans l'ensemble des aires urbaines, on enregistre en moyenne 0,3 centimes de revenus présents pour un euro de base économique ; cela signifie qu'un tiers des richesses créées ou captées se transforme en salaires et revenus d'activités dans les commerces et services de proximité du secteur marchand. Cette propension à consommer localement varie sensiblement en fonction de la taille de l'agglomération, c'est-à-dire de l'unité urbaine⁴ qui polarise l'aire urbaine⁵ : il est de 0,32 pour les aires urbaines des grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants⁶, de 0,25 pour celles des agglomérations de taille moyenne comprenant entre 20 000 et 100 000 habitants, et de 0,19 pour les aires urbaines des petites unités urbaines comprenant entre 3 000 et 20 000 habitants. Une corrélation significative relie donc la population des agglomérations et leur propension à maximiser la consommation locale⁷.

En outre, une fois cet effet « population » neutralisé, certaines aires urbaines apparaissent plus ou moins « aptes » à favoriser la consommation locale de revenus. Alors que la capacité des aires urbaines de Paris, Lille, Lyon, Bordeaux ou Nice est faible en la matière, celles de Rennes, Nantes ou Toulouse semblent, au contraire, profiter d'un système local favorable à la transformation de flux de revenus extérieurs ou exogènes (base économique) en consommation locale. À l'échelle des aires urbaines polarisées par une agglomération de taille moyenne (entre 20 000 et 100 000 habitants), on observe une circulation des revenus plus importante que leur nombre d'habitants ne pourrait le laisser présager. Ainsi, la propension à consommer localement dans des villes comme Rodez, Pontarlier, Albi, Agen, Montélimar, Niort, Angoulême ou encore Troyes apparaît supérieure⁸ à celle constatée dans de plus grandes agglomérations, mais également dans les petites agglomérations de moins de 20 000 habitants. Ces villes apparaissent comme étant des espaces privilégiés pour une économie de la consommation. Cette spécificité résulte de différents facteurs qu'il conviendrait d'étudier plus en détail par des études de terrain : qualité de l'offre de commerces et services, combinaison des effets de proximité et d'accessibilité, prix des biens et services proposés... Mais quelques éléments d'analyse peuvent d'ores et déjà être présentés.

Une diversité d'équipements comparable à celle des grandes villes

On peut, en effet, tenter de qualifier l'offre d'équipements qui structure les flux de consommation locale. La base de données utilisée est la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE en 2009, qui recense plus de 150 types d'équipements différents dans l'ensemble des communes françaises. Pour cela, on s'est intéressé aux équipements non seulement rares ou concentrés (dits supérieurs), mais aussi et surtout à ceux que l'on trouve plus facilement, les équipements banals. L'idée était, dans une logique de hiérarchie urbaine, d'observer non pas le sommet mais la base de la pyramide, afin de mieux définir les fonctions des bourgs, petites villes et villes moyennes (Talandier et Jousseau 2013).

⁴ Selon la définition de l'INSEE, la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions, hors équipements publics tels que les parcs, les cimetières) qui compte au moins 2 000 habitants.

⁵ Toujours selon l'INSEE, une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Selon le nombre d'emplois du pôle urbain, l'INSEE distingue les grandes aires urbaines (pôles urbains de plus de 10 000 emplois) ; les moyennes aires (pôles urbains de 5 000 à 10 000 emplois) ; les petites aires (pôles urbains de 1 500 à 5 000 emplois).

⁶ La notion de grandes, moyennes et petites agglomérations (ou villes) ici proposée est celle la plus communément admise, à savoir une définition basée sur le nombre d'habitants et non sur le nombre d'emplois comme dans le nouveau zonage en aires urbaines de l'INSEE.

⁷ Il s'agit d'une régression logarithmique ; le coefficient de corrélation est de 0,5.

⁸ Comme précédemment, une fois l'effet population neutralisé.

Au sein de ces équipements banals⁹, nous avons distingué :

- les services mobiles de proximité, pour lesquels le fournisseur du service se déplace vers le client (neuf équipements, parmi lesquels figurent les artisans du bâtiment, les infirmiers, les médecins généralistes, les taxis) ;

- les équipements du quotidien, qui reposent prioritairement sur la mobilité du consommateur ou de l'utilisateur (vingt-deux équipements, comme le restaurant, la boulangerie, le coiffeur) ; près d'une commune sur deux en France est équipée d'un restaurant, plus de 37 % d'un coiffeur ou d'une boulangerie, etc.

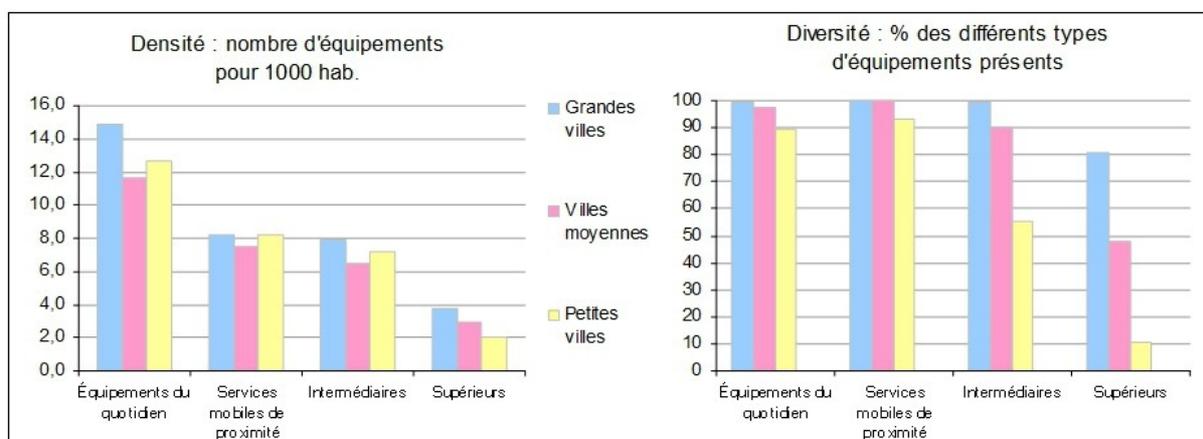
Deux autres catégories d'équipements ont également été introduites :

- les équipements intermédiaires, présents dans moins de 15 % des communes françaises (on en compte quarante et un : hôtels, écoles de conduite, maisons de retraite, magasins de meubles, magasins d'articles de sport, etc.) ;

- les équipements supérieurs, présents dans moins de 5 % des communes françaises (on en dénombre quatre-vingts : piscines couvertes, gendarmeries, hôpitaux, lycées, etc.).

Sur cette base, nous avons évalué la densité de l'offre d'équipements dans les unités urbaines et communes françaises¹⁰ (en calculant le nombre d'équipements pour mille habitants), tout en étudiant la diversité de la gamme d'équipements (en calculant le nombre d'équipements différents proposés dans l'unité urbaine ou la commune). Pour simplifier la lecture nous appellerons indifféremment « villes » les unités urbaines et communes étudiées.

Graphique 1. Densité et diversité des équipements dans les unités urbaines et communes françaises



Source : calculs et réalisations de l'auteur d'après l'INSEE, BPE 2009.

Il apparaît que le nombre d'équipements pour mille habitants est légèrement moins important dans les villes moyennes que dans les grandes et petites villes (graphique 1). Ce résultat s'observe tant pour les commerces et services courants (quotidiens et de proximité) que pour les équipements intermédiaires. En revanche, en termes de diversité de la gamme d'équipements présents, les villes moyennes proposent à leurs habitants une offre équivalente à celle des grandes villes pour les services courants et les équipements intermédiaires. Pour ces deux types, on trouve entre 90 % et 100 % des équipements existants dans les villes moyennes. C'est seulement en matière d'équipements supérieurs que les grandes villes se distinguent avec une offre beaucoup plus variée.

⁹ Nous avons repéré les équipements les plus fréquents dans les communes de France, à savoir des équipements présents dans au moins 15 % des communes (seuil défini de façon empirique).

¹⁰ Si une commune appartient à une unité urbaine, l'unité urbaine est considérée, sinon on considère la commune. Si l'unité urbaine est pertinente pour l'analyse des villes, nous avons besoin de l'échelle communale pour analyser l'offre d'équipements dans les bourgs et villages ruraux.

Ainsi, selon ces premiers critères qui restent à affiner, les villes moyennes semblent offrir une diversité de services, de commerces, d'établissements culturels, sportifs et de santé assez comparable à celle des grandes villes et supérieure à celle des petites villes. C'est probablement l'une des spécificités importantes de ces villes de l'entre-deux, souvent décrites comme n'étant ni assez grandes pour participer à la métropolisation économique ni assez petites pour s'inscrire dans le renouveau rural porté par les migrations d'agrément (Martin *et al.* 2012).

L'analyse de l'impact des pratiques de consommation sur les aires urbaines constitue un champ d'investigation stimulant. On assiste, en effet, à des mutations profondes de ces pratiques, qui pourraient avoir des effets à court et moyen terme sur la structuration des territoires et sur leur développement économique : dématérialisation du commerce (Madry 2012), demande croissante pour des produits locaux et essor des circuits courts, progression des comportements de consommation durable (Mathé 2009), développement d'une économie de fonctionnalité (Bourg et Buclet 2005). Face à ces changements, la réorganisation des centralités quotidiennes de nos achats et loisirs devrait être érigée en priorité de l'action publique locale. En effet, les enjeux sont à la fois économiques, sociaux et environnementaux et s'inscrivent à des échelles intercommunales ou interterritoriales. Ces évolutions des espaces physiques et virtuels des pratiques quotidiennes de consommation de biens, de services, d'activités récréatives constituent l'un des enjeux du bien vivre ensemble, que ce soit à l'échelle des métropoles, de leurs espaces périurbains ou des territoires de faible densité.

Bibliographie

- Bourg, Dominique et Buclet, Nicolas. 2005. « L'économie de fonctionnalité. Changer la consommation dans le sens du développement durable », *Futuribles*, n° 313, p. 27-37.
- Davezies, Laurent. 2008. *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris : Seuil.
- Madry, Pascal. 2012. « La fin de l'urbanisme commercial », *Études foncières*, n° 160, p. 20-24.
- Martin, Niels, Bourdeau, Philippe et Daller, Jean-François. (dir.). 2012. *Du tourisme à l'habiter : les migrations d'agrément*, Paris : L'Harmattan.
- Mathé, Thierry. 2009. « Comment les consommateurs définissent-ils la consommation durable ? », *Cahier de recherche* du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), n° 270.
- Rallet, Alain et Torre, André (dir.). 1995. *Économie industrielle et économie spatiale*, Paris : Economica.
- Talandier, Magali et Jousseau, Valérie. 2013. « Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? », *Norois*, n° 226, p. 7-23.
- Talandier, Magali. 2013. « Redefining the in-place economy and women's role in the local economy of highland areas », *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine*, n° 101, p. 60-80.

Magali Talandier est maître de conférences à l'université Joseph Fourier de Grenoble, laboratoire Pacte (Politiques publiques, action politique, territoires). Elle est responsable du collectif de recherche « Sciences territoriales, théorie et pratique » au sein de son laboratoire de rattachement, ainsi que du master « Ingénierie du développement territorial » à l'Institut de géographie alpine de Grenoble.

Pour citer cet article :

Magali Talandier, « Les villes moyennes, des espaces privilégiés de la consommation locale », *Métropolitiques*, 19 février 2014. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-villes-moyennes-des-espaces.html>.